

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18/06/2015**

**- 2015 046 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :**

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de la commune pour la création de l'article 7391172 car insuffisance de crédits budgétaires pour dégrèvement taxe d'habitation pour logements vacants:

Section fonctionnement :

Article 6223 : - 300 €

Article 7391172 : + 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

**- 2015 047 : ASSURANCE DU PERSONNEL 2015 : APPEL DE COTISATIONS COMPLEMENTAIRES :**

CIGAC (une filiale de GROUPAMA) a réactualisé son appel à cotisation pour l'année 2013 et 2014, concernant l'assurance statutaire du personnel.

Le coût supplémentaire pour l'assurance statutaire s'élève à 2 856.33€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant supplémentaire à l'article 6455 pour l'année 2013 et 2014.

**- 2015 048 : DEMANDES COMPLEMENTAIRES DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015 :**

Le Conseil Municipal est avisé de 3 demandes de subvention d'association de la commune (section AFN, Anciens Combattants et les Loisirs Auzouériens) :

La Commission Sports-Loisirs et Vie Associative réunie le 5 mai 2015 propose les montants suivants :

- AFN : 160 €

- Anciens Combattants : 160 €

- Les Loisirs Auzouériens : 300 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, à l'unanimité décide d'attribuer :

- AFN : 160 €

- Anciens Combattants : 160 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées (14 pour, 1 contre et 4 abstentions) décide d'attribuer :

- Les Loisirs Auzouériens : 350 €

Le Conseil Municipal accepte de verser ces subventions, elles seront payées sur l'article 6574.

**- 2015 049 : MAINTENANCE POUR LE MATERIEL DE CUISINE ET TRAITEMENT DE L'EAU :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien :

- pour le matériel de cuisine (four) avec "La Boite à Clim" pour un montant annuel de 561.60 € TTC comprenant le remplacement des pièces.

- pour le traitement de l'eau avec la "Boite à Clim" pour un montant annuel de 390.00 € TTC comprenant le remplacement des pièces.

Ces contrats sont prévus pour une durée de un an, à raison de 2 passages par an, renouvelable par tacite reconduction avec prix révisibles chaque année au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les contrats de maintenance avec "la boîte à clim".

**- 2015 050 : MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :**

Afin de résoudre les différents problèmes de chauffage à la salle socio-culturelle, il a été demandé des devis pour un contrat d'entretien de la climatisation.

Il a été consulté 4 prestataires :

- DAHURON SARL : 648.00 € TTC par an avec une visite par an
- SARL TOURAINE CLIMATISATION : 756.00 € TTC par an avec deux visites par an
- ETT : 696.00 € TTC par an et une visite par an
- LELOUP : sans réponse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de SARL TOURAINE CLIMATISATION pour un montant de 756.00 € TTC qui prendra effet à partir du 1er juillet 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférents.

**- 2015 051 : RACCORDEMENT AU RESEAU DU CANDELABRE DEVANT LA MAIRIE :**

Le SIEIL nous a fait parvenir un chiffrage pour notre réseau d'éclairage public au niveau de la Mairie.

Le coût communal s'élève à 521.48 € HT net (TVA prise en charge par le SIEIL) et le coût total des travaux est de 1 738.25 € HT.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, cette participation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**- 2015 052 : ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA DIRECTION DE L'ECOLE :**

Il a été redemandé des devis pour un ordinateur fixe pour la direction de l'Ecole.

Il a été demandé 3 devis :

VERIM INFORMATIQUE : 924.48 € TTC

FEPP : 1 059.50 € TTC

RICOH : 1 008.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées ( 7 pour, 8 contre et 4 abstentions) , décide de ne pas acheter d'ordinateur pour la direction de l'Ecole.

**- 2015 053 : MODIFICATION DU TAUX D'EFFORT POUR L'ALSH A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015 :**

Le Conseil Municipal décide de majorer le taux d'effort du quotient familial supérieur à 771 € de 8 % (après avoir voté 10 pour, 5 contre et 4 abstentions) pour les mercredis après-midi et les vacances à compter du **1er septembre 2015**.

Les participations des parents seront les suivantes :

Le montant **pour les vacances scolaires** pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1.% : plancher 3,50 € et plafond 7.70 €

QF supérieur à 771 € - taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 16 €

Un montant de 19 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le montant **pour les mercredis** pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1 % : plancher 3,50 € et plafond 7.70€

QF supérieur à 771 € - taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 13 €

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 13 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

**- 2015 054 : CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien.

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 29 heures

- Que ces emplois seront pourvus en application du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint technique à raison 29 heures semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : après un vote à mains levées, de surseoir la décision et de réunir la commission du personnel avant de prendre une décision définitive afin de la représenter au Conseil Municipal du 23 juillet 2015.

**- 2015 055 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR L'ENQUETE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016 :**

Considérant que le recensement de la population d'Auzouer en Touraine interviendra du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, nous devons choisir un coordonnateur, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré : de désigner Madame Patricia RIVAUD en tant que coordonnatrice communale pour être l'interlocutrice de l'INSEE et en charge de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et Madame Christèle ANGUILLIE comme coordonnatrice suppléante pendant la campagne de recensement de la population. Ces Agents bénéficieront d'une décharge partielle de leurs fonctions, il leurs sera versées 16.16 € (net) pour chaque séance de formation.

**- 2015 056 : DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR PRENDRE DES ARRETES PERMANENTS CONCERNANT LES STATIONNEMENTS :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation suivante :

- à prendre les arrêtés permanents concernant les stationnements.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**- INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire évoque :

- le rapport GRDF,
- le bilan de la Roue Tourangelle,
- des modalités d'organisation et de préparation pour le 14 Juillet (tir et repas et musique),
- la fiche de notification de la DSR et DGF pour l'année 2015,
- le courrier de Madame la Députée Claude GREFF sur la réserve parlementaire,
- l'arrêté interpréfectoral portant modification statutaire du transport scolaire du Castelrenaudais,
- l'arrêté réglementant une interruption de la circulation de la RD 246 et comportant une déviation,
- le courrier de la sénatrice Stéphanie RIOCREUX, Sénatrice d'Indre et Loire),
- la copie du courrier de la CAF envoyée à Monsieur le Président de Communauté de Communes du Castelrenaudais concernant la compétence enfance -jeunesse,
- l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2015-2016 dans l'Indre et Loire
- le courrier de la société Alterna suite au groupement de commandes de gaz avec le SIEIL.
- un appel à candidatures pour la composition du comité de pilotage pour les TAP a été fait : les candidats sont Mesdames Patricia RIVAUD, Marie-Agnès AUGEREAU-BOUHOURS et Jeannine GROSLERON, Messieurs Jean-

Claude BAGLAN et Pierre PAPIN.

Monsieur Éric PIVERT demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur DESNEUX à la Contancière pour que ses chiens ne divaguent pas sur la route au passage de piétons.

- REUNIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire informe des réunions suivantes :

- réunion d'information avec les riverains des rues du général de Gaulle et du 11 Novembre 1918 qui est fixée le jeudi 25 juin 2015 à 19h00 à la Mairie.

- réunion de la commission voirie qui est fixée le vendredi 26 juin 2015 à 10h30 en Mairie pour analyse des offres de l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement.

- réunion de la commission des bâtiments qui est fixée le samedi 27 juin 2015 à 9h30 à l'école.

- réunion des Voisins Vigilants qui est fixée le lundi 29 juin 2015 à 19h00 à la Mairie,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 30 juillet 2015 à 20h00.**